

Vaccins : le courrier d'un Docteur, ancien d'AVENTIS-PHARMA, à Mgr Aupetit

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culture de Vie](#), [Documents](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points Non Négociables](#)

Date : 15 juillet 2021

Le Dr **Jacques Poirier** (voir ses qualités ci-dessous) nous a aimablement autorisé à reproduire le courriel qu'il a fait parvenir à Mgr **Michel Aupetit** à propos des vaccins :

Monseigneur,

J'ai écouté attentivement [l'entretien que vous avez donné le 12 juin dernier](#) aux auditeurs de Radio-ND. Compte tenu de la gravité de la situation politique actuelle et de l'exploitation que risque d'en faire l'Exécutif, je me permets de vous adresser directement mes commentaires.

Les principes généraux que vous rappelez dans votre entretien sont plus que jamais d'actualité. Merci à vous de nous les avoir rappelés sans ambage !... En revanche, certaines recommandations ou jugements que vous appliquez au cas des vaccins anti-covid sont en décalage avec la situation sanitaire que nous vivons ainsi qu'avec les pratiques actuelles de l'industrie pharmaceutique. Les pratiques des chercheurs et des industriels pour concevoir, développer et élaborer les vaccins anti-covid sont en effet très éloignées de celles qui étaient en cours il y a seulement quelques années. Aussi ai-je pu relever un certain nombre d'inexactitudes scientifiques dans vos propos. Des inexactitudes qui peuvent malheureusement conduire à des conclusions erronées dans l'esprit de nombreux concitoyens de bonne foi (chrétiens ou non).

Certes, vous ne cherchez pas à éluder le problème moral résultant de l'utilisation de foetus avortés volontairement à des fins médicales. Vous rappelez très à propos qu'un "embryon est un être humain". Pour cela, vous vous appuyez sur une position ancienne (2008) du Magistère catholique (Exhortation Apostolique "Dignitas personae"), lequel ignorait probablement que les lignées cellulaires utilisées pour la production de vaccins sont bel et bien obtenues à partir de foetus humains en bonne santé (c'est-à-dire, issus de parents considérés comme génétiquement "irréprochables") et dont le développement *in utero* et l'avortement ont été programmés pour produire lesdites lignées cellulaires. A noter ce détail de "fabrication" particulièrement sordide : pour obtenir une nouvelle lignée cellulaire, plusieurs dizaines de "candidats-foetus" sont ainsi créés, mais un seul foetus humain - l'heureux élu (!) - sera retenu.

Fort à propos, vous indiquez qu'en cas de nécessité impérieuse il faut toujours privilégier le recours à des vaccins dont la fabrication enfreint le moins possible les principes moraux rapelés auparavant. Ainsi, selon vous, les "vaccins" à ARN (Pfizer, Moderna) seraient moralement plus acceptables que le vaccin Astra-Zeneca, au motif qu'ils ne nécessiteraient pas l'utilisation de lignées cellulaires d'origine humaine... Ce raisonnement ne tient pas. Lesdits "vaccins" à ARNm posent des problèmes de responsabilité morale, au moins pour 2 raisons :

1) une raison qui leur est propre : les "vaccins" Pfizer et Moderna utilisent une technologie révolutionnaire qui n'a encore jamais été mise en oeuvre (pas même chez les animaux). Leur administration chez l'homme pose un grave problème moral : celui de possibles (très probables) modifications génétiques chez un certain nombre - espérons-le : faible nombre - d'individus, mais également au niveau des populations humaines qui risquent - par les lois implacables de la génétique - de voir ainsi leur hérédité perturbée de façon pérenne ;

2) les préparations Pfizer et Moderna recourent elles aussi aux lignées cellulaires humaines. En effet, quelle que soit la technologie utilisée, pour des raisons de commodité, l'utilisation des lignées cellulaires humaine est systématique en matière de vaccins anti-covid, au moins durant toutes les phases de recherche et de mise au point de ces vaccins, mais également dans la réalisation des contrôles analytiques de libération de chaque lot de production pour s'assurer de leur conformité avec les spécifications. Autrement dit : si une personne en âge de procréer avait à choisir entre ces 2 types de vaccins, je ne lui conseillerais certainement pas les préparations "Pfizer" ou "Moderna".

Autre point contestable de votre raisonnement (qui s'articule sur des principes moraux) : certes, on comprend qu'on puisse être autorisé à utiliser le vaccin "le-moins-non-éthique-possible" s'il n'existe aucune alternative disponible. En revanche, ne doit-on pas se poser la question suivante : a-t-on moralement le droit d'utiliser (d'imposer !) un vaccin à l'efficacité pour le moins douteuse pour se prémunir contre une maladie :

1) qui n'est létale que sur une partie très restreinte de la population ;

2) contre laquelle existent des traitements peu coûteux, absolument dénués d'effets secondaires (dans les conditions d'utilisation recommandées) et auxquels il est étrangement difficile - voire impossible - d'accéder ?... Or, elles sont pourtant légions les publications scientifiques prouvant l'efficacité en ambulatoire - c'est-à-dire, sans hospitalisation ! -

de l'*ivermectine* (un médicament disposant d'une AMM princeps chez l'homme pour traiter des parasitoses comme la gale)... Est-ce moralement acceptable de taire cette possibilité qui permet un traitement à domicile des patients au cours de la phase précoce de l'infection, alors que les hôpitaux manquent cruellement de moyens en matériels et en personnels ?

Par ailleurs, quels que soient les efforts déployés par les Autorités de santé, tous les vaccins anti-covid aujourd'hui disponibles ont apporté la preuve de leur dangerosité, car responsables de façon avérée de très nombreux effets secondaires (dont certains très graves), notamment chez les personnes ayant fait (ou susceptibles de développer) des maladies auto-immunes. Les mécanismes immuno-pathologiques responsables de tous ces désordres - et que les spécialistes avaient pressentis bien avant la première injection vaccinale ! - sont de mieux en mieux connus. Ainsi sait-on à présent avec certitude que, chez bon nombre de personnes vaccinées, loin de "booster" la fabrication d'anticorps neutralisants, les préparations à base d'ARNm facilitent au contraire les mécanismes de tolérance immunologique conduisant à des accidents gravissimes (dont on ne connaît aujourd'hui que les effets immédiats). Nul doute qu'en "leurrant" ainsi les cellules de l'organisme en leur ordonnant de fabriquer - de façon entièrement artificielle et à haute dose - des molécules pathogènes (la fameuse protéine "spike"), ces prétendus "vaccins" se situeraient tout au bas de la liste des "vaccins" que vous tentez de classer en fonction de leur "valeur éthique".

Si l'on ajoute à cela que tous les vaccins anti-covid (américains, chinois, britanniques, russes, ...) sont d'une efficacité douteuse (il s'agit d'un euphémisme) et viennent compliquer la situation épidémiologique. En particulier, l'apparition de variants, par des mécanismes connus depuis longtemps sous le nom de "fuite immunitaire" ou d'"échappement immunitaire". Le médecin que vous êtes ne peut pas ignorer que ces mécanismes d'échappement immunitaire rendent toujours impossible - depuis plus de 4 décennies ! - la production de vaccins contre le tristement célèbre virus du SIDA (lui aussi un virus à ARN)...

Au début des années 2000, en toute bonne foi on pouvait encore ignorer l'origine "non éthique" des lignées cellulaires d'origine humaine. Ainsi, à la fin des années 70, lorsque j'étudiais la virologie à l'Institut Pasteur, j'ai manipulé en toute innocence ce genre de cellules foetales (notamment des cellules MRC5, issues de fibroblastes foetaux humains). A l'époque, je ne me suis pas posé trop de questions et me rassurais en imaginant qu'il s'agissait probablement de simples cellules résultant d'un avortement spontané. Or, je sais aujourd'hui qu'il n'en est rien... Aujourd'hui, personne en effet ne peut ignorer - pas même le Magistère catholique - que ces lignées cellulaires sont le résultat d'avortements réalisés en pleine connaissance de cause, sur des foetus en parfaite santé et porteurs d'un minimum d'anomalies génétiques détectables (condition *sine qua non* à leur sélection). Existe-t-il des solutions plus élégantes ?... La réponse est sans équivoque : - "oui, bien sûr !"... Mais toutes ces solutions moralement acceptables se heurtent à des *a priori* (prétextes) qui les font considérer comme trop lourdes, trop fastidieuses, plus coûteuses, etc...

Sachez, Monseigneur, que je ne me sens pas autorisé à argumenter sur des sujets touchant à la morale. En revanche, je me permets d'apporter l'éclairage scientifique actualisé qui manque à votre argumentaire. Aussi serais-je très honoré de recevoir en retour vos commentaires sur telle ou telle erreur, approximation ou jugement mal fondés contenus dans mes propos.

Parallèlement, si vous le jugez opportun, la communauté scientifique, mais également les communautés chrétiennes apprécieraient que vous apportiez les rectifications ou compléments d'explications qui s'imposent... A cette occasion, en limitant vos propos à des seules considérations morales, sans doute sera-t-il opportun que vous rappeliez à l'Exécutif qu'il commet de graves irrégularités en privant les citoyens de leurs libertés élémentaires. Certes, l'entretien que vous avez accordé était purement informel. Toutefois, compte tenu de la qualité de l'intervenant, ces propos imprudents risquent d'être largement utilisés par un pouvoir politique peu regardant en matière de morale.

Monseigneur, sachez que nous sommes nombreux à vous porter en très haute estime. Vous faites preuve de courage, d'honnêteté et de grande intelligence pour défendre la Vie en toutes circonstances... L'occasion m'est ici donnée de vous adresser mes remerciements les plus chaleureux.

Soyez assuré, Monseigneur, de mon profond respect et de l'assurance de mes prières les plus ferventes.

Dr Vét. Jacques POIRIER

Diplômé de l'Institut Pasteur
(Microbiologie / Immunopathologie)
Ancien DG d'AVENTIS-PHARMA (SANOFI)
Ancien Expert National à l'AFSSA (ANSES)